

La Voix de l'Est

Gilles Vigneault,
indémoudable

La médecine
Star Trek

- page 8 -

- page 6 -

cyberpresse.ca

Au cœur de l'information régionale

POLLUTION À ROXTON POND: LES GOUVERNEMENTS SAVAIENT DEPUIS 1977

- page 4



Pierre Tellier débouté en Cour suprême

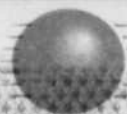
pages 2 et 3

La fin de la saga du mont Pinacle

photo Danièle Francis



L'ÉVÉNEMENT TRACTION INTÉGRALE
SUBARU 2005



CONCEPT GRANBY
AUTOMOBILE

144 Denison Est
372-2007

RESTEZ CALME !

MAIS FAITES VITE !

- Offre pour un temps limité
- Modèles en inventaire seulement

• Prix affichés chez le concessionnaire • Financement disponible sur place



LEGACY

SUBARU
Traction intégrale

Repères À lire lundi

Le club des mentors



Météo

Aujourd'hui
max 20 min 4



Averses.

Demain
max 14 min 1



Ensoleillé.

Loteries

Quotidienne 3
949

Quotidienne 4
1200

Extra
618649

Lundi

max 13 min 3



Possibilité d'averses.

Index

Agenda	page 36
À ne pas répéter	page 38
Décès	page 80
Économie	pages 40-41
Jeux	page 56
Opinion	page 32
Petites annonces	page 58
Sports	page 82
Statistiques	page 82

Pour nous joindre

NUMÉRO GÉNÉRAL	375-4555
Les Petites annonces	375-8888
Événements urgents	375-9081
Bell mobilité (gratuit)	#1SCOOP

Télécopieurs

Rédaction	777-4865
Publicité	777-7221
Petites annonces	375-2195

Internet

Rédaction	redaction@lavoixdelest.qc.ca
Publicité	publicite@lavoixdelest.qc.ca
Annonces classées	classees@lavoixdelest.qc.ca

Prix du journal à la semaine (taxes comprises) Livraison	
par cameiot	3,90 \$
par motorisé	4,15 \$

La Voix de l'Est 76, rue Dufferin
Granby J2G 9L4

La Voix de l'Est (journal de seconde classe, enregistrement n° 0619)
est membre du Conseil de presse du Québec. Toute la
presse canadienne est invitée à diffuser ses informations.

ACTUALITÉS

Tellier fut l'artisan de son propre malheur

La Cour suprême met un point final au feuilleton du mont Pinacle

Louise Leduc

LA PRESSE

La municipalité de Frelighsburg n'aura pas à payer 330 500 \$ au promoteur Pierre Tellier qui l'accusait d'avoir fait échouer son projet au mont Pinacle, à Frelighsburg. Ainsi l'a décidé la Cour suprême, qui confirme du coup le «grand pouvoir discrétionnaire» des municipalités dans l'élaboration de leurs règlements.

La Cour suprême met de ce fait un point final à un feuilleton qui dure depuis 1988. Cette année-là, le promoteur Pierre Tellier achète un terrain qui comprend le sommet du mont Pinacle. Dans les années qui suivront, l'idée initiale d'y établir un terrain de golf et une station de ski cède le pas à un projet résidentiel.

En 1994, un groupe de conseillers très partisans d'un mont Pinacle le plus vert possible fait modifier le règlement de zonage, ce qui limite les possibilités de construction résidentielle. La Cour supérieure conclura que le projet a été bloqué de mauvaise foi et condamne la municipalité à payer 330 500 \$ au promoteur. La Cour d'appel casse la condamnation, jugement confirmé hier par l'arrêt de la Cour suprême.

«L'adoption, la modification ou l'annulation d'un règlement de zonage ne sont pas, en elles-mêmes, source de

responsabilité, même si ces actes entraînent une diminution de valeur des terrains visés», peut-on lire dans l'arrêt.

Pour l'avocat Pierre Le Page, qui, avec son confrère Guy Pepin, représentait Frelighsburg dans cette affaire, ce jugement de la Cour suprême vient rappeler que «les villes ne sont pas les assureurs de promoteurs ou de citoyens, a-t-il dit en entrevue téléphonique. Quand on s'achète un terrain aujourd'hui, rien ne nous garantit qu'il aura la même valeur dans 10 ans.»

Permis échus

Encore moins quand on est, comme le promoteur Tellier, l'artisan de son propre malheur, estime le juge Louis Lebel. Le changement de règlement est en effet survenu au moment où les permis du promoteur étaient échus. Ce faisant, écrit le juge Lebel, l'appelante (les Entreprises Sibeca, du promoteur Pierre Tellier) «ne peut imputer à autrui les conséquences de sa propre inaction».

La Ville ne peut pas davantage être accusée de conflit d'intérêts parce que plusieurs de ses conseillers s'étaient ouvertement positionnés en faveur de la préservation du mont Pinacle. «Un objectif légitime ne devient pas illégitime parce qu'il est poursuivi par des conseillers publiquement identi-



photo Danièle Francis

Aujourd'hui, de nombreux hectares appartiennent à des défenseurs de la vocation verte du mont Pinacle, notamment sa fiducie foncière, et aussi l'homme d'affaires et mécène Daniel Langlois.

fiés à la conservation du mont», a tranché la Cour suprême.

Hélène Doucet Leduc, présidente de la Fiducie foncière du mont Pinacle, vouée à sa sauvegarde, s'est montrée ravie de la décision de la Cour suprême. «Elle vient confirmer la possibilité pour une municipalité de prendre des mesures pour protéger l'environnement.»

Aujourd'hui, l'aménagement du mont Pinacle se limite aux seuls terrains adjacents à la route qui sillonne la montagne. Quelques maisons s'y trouvent, mais de nombreux hectares ont été achetés par des défenseurs de la vocation verte du mont Pinacle, notamment sa fiducie foncière, et aussi par l'homme d'affaires et mécène Daniel Langlois.

Big Brother à l'école

TOKYO (AP)

Des écoles japonaises ont commencé à tester des puces électroniques permettant de surveiller à distance les déplacements des élèves, système censé améliorer la sécurité de ces derniers.

Les élèves participant au programme expérimental doivent porter une puce munie d'une minuscule antenne. Le dispositif se présente sous la forme d'une étiquette et envoie des signaux à des récepteurs installés sur les portes de l'école. Un ordinateur indique lorsqu'un élève entre et sort de l'établissement.

Des responsables scolaires soulignent que l'inquiétude croissante pour la sécurité des élèves est à l'origine du projet. «Plus de 70% des parents sont favorables à son expérimentation», déclare Ichiro Ishihara, enseignant d'une école élémentaire à Iwamura, à

275 kilomètres à l'ouest de Tokyo. «Et les enfants adorent, ils trouvent ça sympa», assure-t-il.

Selon M. Ishihara, 72 des 334 élèves de son école sont équipés de la puce depuis début septembre. Une variante du système permet aux parents de recevoir un message sur leur téléphone portable leur indiquant à quelle heure leur progéniture a quitté l'école, selon le quotidien *Asahi Shimbun*.

À propos

L'identité de l'homme qui a péri mercredi dans un incendie à Farnham est Jacques Bourque et non Jacques Bourdon. *La Voix de l'Est* offre ses excuses à tous ceux qui ont été incommodés par cette erreur.

Tricheurs recherchés

Avez-vous déjà triché à l'école? Que vous soyez au primaire, au secondaire ou que vous ayez quitté les bancs d'école depuis belle lurette, *La Voix de l'Est* souhaite entendre votre histoire pour une série d'articles sur ce phénomène. Contactez notre journaliste à l'éducation, Jean-Philippe Pineault, au 375-4555, poste 464. N'ayez crainte, nous ne tricherons pas sur la confidentialité...



**Le Groupe Financier
Tanner-Deland Inc.**

• **Assurances :**
vie-invalidité

• **Placements :**
REÉR-REÉÉ

Pour rendez-vous contactez :

Benoît Dulude

Conseiller en sécurité financière

Bur. : (450) 378-6408

Cell. : (450) 770-2133

**Une révision de votre
portefeuille d'assurances
et d'investissements
vous intéresse !**

Nous comparons les taux de diverses compagnies ainsi que les rendements de plusieurs fonds de placements.



«On a dépensé tellement d'énergie, d'argent et de temps...»

FRELIGHSBURG

Après tant d'années de controverses et de procédures judiciaires qui ont divisé la population de Frelighsburg, l'ex-maire Jean-Paul Riel, l'un des principaux acteurs de la saga du mont Pinacle, se réjouit de pouvoir enfin tourner la page.



Hugo Meunier

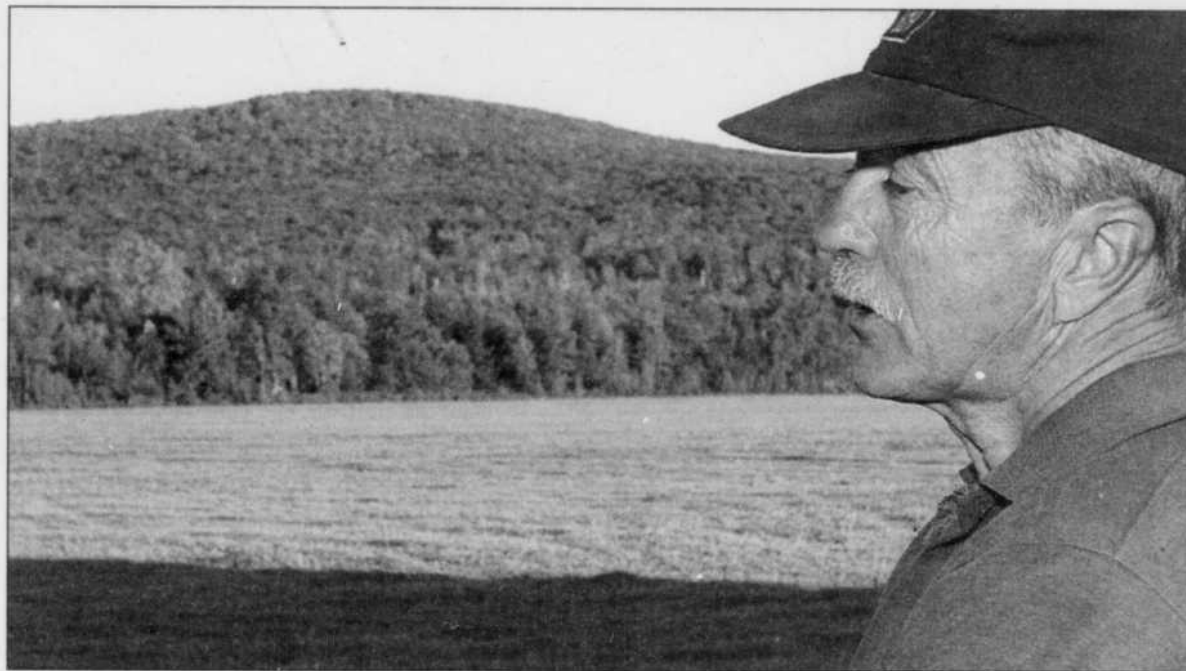
hmeunier@lavoixdelest.qc.ca

«On a dépensé tellement d'énergie, d'argent et de temps à nous battre avec des avocats, on sentait une fatigue générale!», lance l'ancien maire de Frelighsburg, Jean-Paul Riel, soulagé d'en finir avec cette bataille qui a hanté une bonne partie de sa carrière politique.

«Je suis extrêmement content pour la population et très content pour le conseil actuel», lance M. Riel, de son immense terrain qui offre une vue splendide sur le mont ayant fait l'objet de tant de remous.

L'ex-maire ne s'est pas montré surpris de la décision de la Cour suprême. Au contraire, il aurait été estomaqué si la justice avait tranché en faveur du promoteur. «Plus personne n'aurait voulu être maire», croit M. Riel.

Selon lui, le jugement n'aura pas d'incidence non plus sur les autres propriétaires qui possèdent des hectares sur



photos Danièle Francis

Jean-Paul Riel est bien heureux de pouvoir tourner la page.

la montagne. «Ils s'entendent bien avec la municipalité tandis qu'avec M. Tellier, tout le monde était de mauvaise foi», ironise l'ancien maire.

Pas de party à l'hôtel de ville

Même si un chapitre majeur vient de s'écrire dans l'histoire de la petite municipalité, aucun gros soupir de soulagement ni grande manifestation de joie ne s'échappaient des murs de l'hôtel de ville hier.

Le maire-adjoint a brièvement commenté la décision de la Cour, en l'absence du maire Rhéal Raymond. «C'est un fait important, tout le monde s'attendait à une conclusion, ainsi va la vie!», a résumé Albert Cathy, avare de commentaires.

Tout comme la directrice générale de la Ville, M. Cathy n'avait pas pris connaissance du jugement. «Il n'y a pas de commotion à l'hôtel de ville, c'est un dossier important, mais pas capital pour moi», ajoute M. Cathy, rencontré chez lui à Frelighsburg.

Le maire-adjoint souligne que le conflit n'a pas occasionné de retard dans les dossiers municipaux. Il ne pense pas que la saga créera des précédents ou brouillera les rapports entre la Ville et les autres propriétaires. «Mais ça va faire une jurisprudence», nuance-t-il.

Avec le temps qui file à toute vitesse, M. Cathy ignore comment se dessinera l'avenir. «Présentement, c'est touchez pas au sommet du mont Pinacle! Est-ce que

le règlement sera modifié ultérieurement? Je ne sais pas», conclut le maire adjoint.

Tellier abasourdi

«Pierre Tellier est complètement déçu, abasourdi! Il a perdu 10 ans de sa vie et tout l'argent investi dans son projet», résume l'avocat du promoteur de Sibeca,

M^r Pierre-Luc Blain. L'avocat n'a pas jugé bon s'étendre sur le jugement, conscient que ses réactions ne changeront rien. «Quand la justice est rendue, elle est rendue», souligne-t-il, néanmoins mécontent de la décision des juges. Tout comme son client, il demeure fermement convaincu de la

mauvaise foi de la municipalité au terme de l'imbroglio juridique.

Indifférence

Au village de Frelighsburg, c'est dans une relative indifférence que s'est conclu hier la saga judiciaire.

Les citoyens rencontrés au cœur de la petite municipalité avaient depuis longtemps perdu intérêt à ce feuilleton qui s'éternisait depuis 1988. Parmi les quelques braves qui ont accepté de commenter le jugement, Johanne Ouellette s'est réjouie du verdict. «C'est une bonne chose parce que ça va faire avancer d'autres dossiers. On va retourner au roulement quotidien des affaires municipales», espère cette résidente, installée à Frelighsburg depuis six ans.

Pour ce peintre et sculpteur rencontré devant sa boutique du centre-ville, il y a d'autres manières qu'un terrain de golf et de la construction résidentielle pour attirer les touristes. «L'écotourisme c'est mieux!», tranche Peter Belland.

Sous le couvert de l'anonymat, un résident du mont Pinacle aurait pour sa part apprécié que le projet aille de l'avant. «Personnellement, j'aurais dit oui, mais les gens ont peur d'un second mont Tremblant».

De l'avis général, on espère que l'encre cessera de couler sur cette histoire, responsable de divisions parmi les citoyens d'une paisible municipalité.

Tellier accuse les médias et une poignée «d'intellectuels»

Hugo Meunier

GRANBY

Les entreprises Sibeca estiment que le véritable enjeu du conflit a été «dénaturé» par un tapage médiatique présentant faussement la controverse comme une lutte entre citoyens et promoteurs.

Tard hier soir, le promoteur Pierre Tellier a fait parvenir ses réactions par voie de communiqué. «L'enjeu dans cette affaire, en ce qui concerne Sibeca, n'a jamais été «Conservation vs Développement», peut-on lire sur le document.

Sibeca affirme ne s'être jamais opposé à la conservation du milieu naturel du mont Pinacle, se disant plutôt victime d'un faible d'intérêt

médiatique en sa faveur. «Le droit de réplique du promoteur a été restreint par le refus des médias de solliciter ou d'exposer honnêtement ses vues ou même de publier le jugement de la Cour supérieure qui lui était favorable», souligne-t-on.

Ainsi, ceux qui ont mis des bâtons dans les roues du promoteur ne sont pas représentatifs de la position de la plupart de citoyens. «En réalité, ces «citoyens» qui ont mené la bataille n'ont toujours représenté qu'une minorité à Frelighsburg, composée principalement de récents arrivés de la ville et noyauté par quelques intellectuels (poète, sociologue, professeur, artiste etc). bien branchés auprès des grands médias déjà acquis d'ailleurs à la «cause».

Forte de son influence dans toutes

les sphères de la société, cette «petite pègre locale» aurait donc largement contribué à enterrer le controversé projet.

À en croire le communiqué, de véritables «mythes» alimentés par les médias ont eu raison de Sibeca, en plus de fausser le véritable enjeu du conflit. «La seule question devant les tribunaux portait sur la légalité des moyens mis en œuvre par les conseillers municipaux pour atteindre cet objectif de la «conservation dans son état naturel» de la propriété privée de Sibeca», a fait savoir l'entreprise du promoteur.

Cynique, Sibeca conclut en disant: «Les villégiateurs, voisins du Pinacle, conservent donc intacte et bien conservée leur cour arrière et à peu de frais!»



«C'est un fait important, tout le monde s'attendait à une conclusion, ainsi va la vie!», a résumé Albert Cathy, avare de commentaires.

Bienvenue à notre
Table gourmande
champêtre
Racicot Chagnon

Nous vous offrons un
choix de cinq,
sept ou dix services

336, ch. Fulford, Lac-Brome (450) 539-2230

Au plaisir de vous accueillir!
Carole et André



OUVERT À L'ANNÉE SUR
RÉSERVATION SEULEMENT
Seulement à 5 min. de Bromont

spécial HALLOWEEN

Le samedi 30 OCTOBRE 2004. SOUPER 5 SERVICES

Tables de 2-4-6 ou 8 personnes et plus. Réservez tôt!

3 tirages pour les costumés
Costumez-vous... si vous le désirez



Nous prenons
déjà les réservations
pour vos
partys des Fêtes

Produits maison en vente sur place,
à l'année, plats cuisinés, pâtés, tartes, etc.

Certificats-cadeaux disponibles



L'endroit idéal pour recevoir votre famille...amis...
collègues de travail... employés...etc...
Ambiance chaleureuse, musique de votre choix
Vous avez toute la soirée pour vous!
Apportez votre vin
Sur réservation seulement